



Conseil économique et social

Distr. générale
26 janvier 2022
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Cinquante-cinquième session

25-29 avril 2022

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Débat général : mesures pour la poursuite
de l'application du Programme d'action
de la Conférence internationale sur la population
et le développement**

Flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement comprend deux grandes parties. Dans la première, le Secrétaire général examine l'évolution générale de l'aide publique et privée au développement ainsi que l'aide aux questions relatives à la population, notamment les composantes chiffrées du Programme d'action relatives à la santé sexuelle et procréative (qui recouvre la santé reproductive, la planification familiale et les infections sexuellement transmissibles), et les données et les politiques en matière de population. Dans la deuxième partie, le Secrétaire général met en relief le thème retenu par la Commission pour 2022, à savoir les liens entre la population et le développement durable, en particulier une croissance économique soutenue et inclusive.

L'aide publique et privée a atteint des niveaux records en 2020, supérieurs à 200 milliards de dollars, mais tous les groupes de population qui en auraient eu besoin n'ont pas bénéficié de son augmentation. L'aide publique au développement (APD) accordée par les pays développés aux pays les moins avancés fluctue, en valeur absolue, autour d'un niveau stationnaire depuis 2011, et baisse en proportion de l'APD totale depuis dix ans. Les pays développés ont pris du retard par rapport à

* E/CN.9/2022/1.



l'objectif qu'ils s'étaient fixé d'accorder au moins 0,15 % à 0,30 % de leur revenu national brut sous forme d'aide aux pays les moins avancés. L'aide aux questions relatives à la population a de surcroît diminué, aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs. Les allocations des donateurs publics, mesurées par la méthode de l'équivalent-don, qui étaient de 5,08 dollars par femme en âge de procréer dans le monde en développement en 2018, étaient tombées à 3,70 dollars en 2019 par suite de la plus forte baisse en glissement annuel observée au cours des dix dernières années. L'aide devant appuyer les efforts des pays pour promouvoir une croissance plus soutenue et inclusive s'est accrue au cours de la dernière décennie, mais elle demeure très faible.

I. Introduction

1. Le présent document examine l'évolution récente de l'aide publique au développement (APD), conformément aux recommandations figurant dans le rapport sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement établi pour la cinquante-deuxième session de la Commission de la population et du développement ([E/CN.9/2019/4](#)). L'analyse se fonde sur les données relatives à l'APD reçues et publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi que sur les données concernant les flux d'aide privée communiqués à l'organisation.

2. La ventilation de l'aide par secteur et par domaine thématique est basée sur le Système de notification des pays créanciers employé pour les bases de données statistiques de l'OCDE relatives au développement international. Contrairement aux données sur les flux d'aide globaux qui couvraient les périodes allant jusqu'à 2020, les données sur les flux d'aide ventilés par secteur n'étaient disponibles que pour des périodes allant jusqu'à 2019 lors de la rédaction du présent rapport. Elles ne reflètent pas encore l'impact de la pandémie de coronavirus (COVID-19) sur l'aide au développement. Elles sont exprimées en dollars des États-Unis constants et sont établies sur la base des décaissements nets. L'OCDE a par ailleurs adopté en 2018 une nouvelle méthodologie pour estimer l'APD qui, depuis lors, ne comprend plus que l'aide assortie d'un élément de libéralité suffisant. L'application de la méthode de « l'équivalent-don » entraîne un ajustement à la baisse de l'APD, de sorte qu'il importe d'interpréter l'évolution de cette dernière avec prudence.

3. Le présent rapport comporte deux parties. Dans la première, le Secrétaire général fait le bilan de l'évolution globale de l'aide au développement (section II) et de l'aide aux questions relatives à la population (section III). La deuxième partie couvre le financement des questions relevant du thème particulier retenu par la Commission (section IV). La dernière section du rapport récapitule les principales observations, conclusions et recommandations (section V).

4. La cinquante-cinquième session de la Commission de la population et du développement, qui se tiendra en avril 2022, a pour thème particulier : « Population et développement durable, en particulier croissance économique soutenue et inclusive ». Le Secrétaire général examine donc, dans la partie thématique du rapport, les allocations d'aide aux domaines revêtant de l'importance pour la promotion d'une croissance économique soutenue et inclusive. Le terme « soutenu » fait référence, dans le présent rapport, à une croissance économique qui est non seulement continue, mais aussi plus durable et plus verte. Le Secrétaire général considère ici, en particulier, l'aide allouée à la promotion de l'emploi et à l'offre d'une protection sociale, qui sont toutes deux essentielles à la poursuite d'une croissance économique plus inclusive, ainsi que l'aide allouée à la protection de l'environnement et aux énergies renouvelables, qui sont nécessaires au verdissement de la croissance économique. Il examine également l'aide versée dans le but de renforcer les capacités de gouvernance – qui sont indispensables à un développement économique durable. L'analyse des apports d'aide dans ces domaines cadre avec l'examen des liens entre la population et la poursuite d'une croissance économique soutenue et inclusive présentée dans d'autres rapports de la Commission ([E/CN.9/2022/2](#) et [E/CN.9/2022/3](#)).

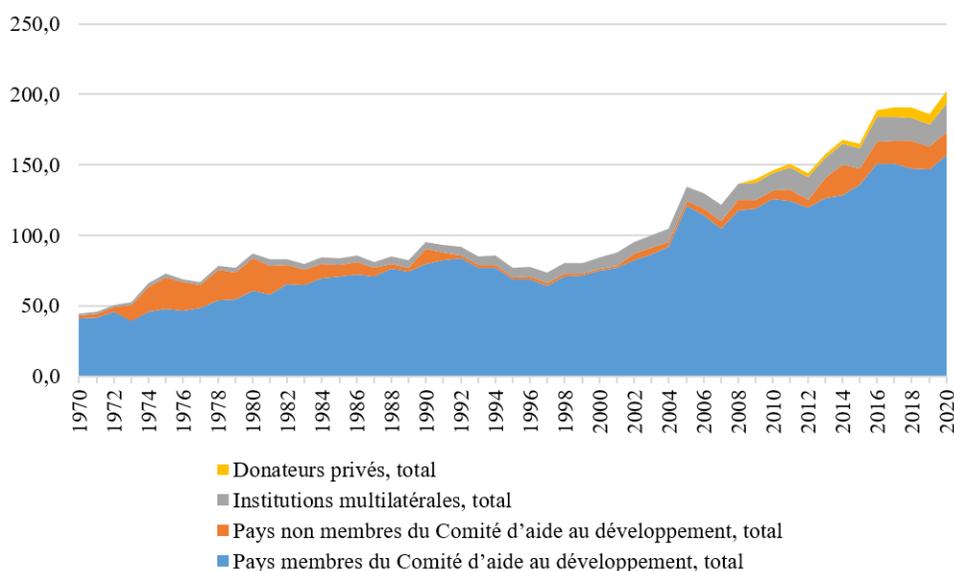
II. Évolution générale de l'aide publique au développement

5. Les données préliminaires pour 2020 montrent que l'aide publique a atteint un niveau record, supérieur à 200 milliards de dollars. Cette évolution tient à l'accroissement notable de l'aide publique des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE (donateurs du Comité d'aide au développement) ainsi que des institutions multilatérales. En revanche, l'aide apportée par les pays donateurs qui ne sont pas membres de ce Comité (donateurs non membres du Comité d'aide au développement) a diminué. Les versements nets au titre de l'aide publique ont baissé de près de 5,0 milliards de dollars entre 2018 et 2019, mais ont augmenté de pas moins de 15,8 milliards de dollars entre 2019 et 2020. Cette progression est essentiellement imputable à l'accroissement de l'aide allouée par les pays membres du Comité d'aide au développement (+10,5 milliards de dollars) et les institutions multilatérales (+4,9 milliards de dollars), qui a compensé la baisse de l'aide des pays non membres du Comité d'aide au développement (0,5 milliard de dollars).

Figure I

Aide versée par les donateurs publics et privés à tous les pays, 1970-2020

(En milliards de dollars des États-Unis constants)



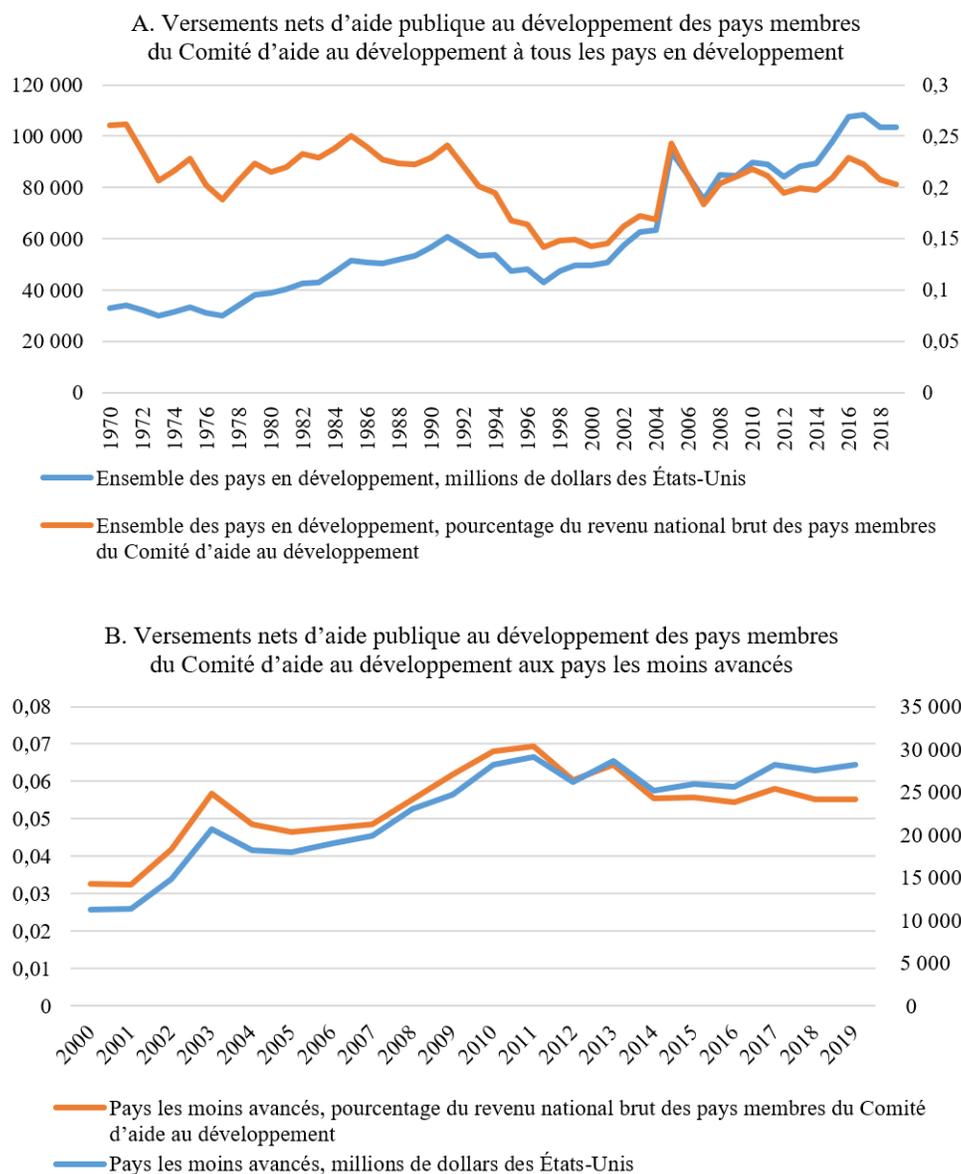
Source : estimations basées sur les statistiques de l'OCDE sur le développement international : tableau 1 du Comité d'aide au développement, « Flux totaux par donneur », disponible à <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE1> ; et tableau 2a du Comité d'aide au développement « Versements d'aide (APD) vers les pays et régions » disponible à <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A>.

6. Les données disponibles sur l'aide ne permettent pas encore d'évaluer les répercussions de la pandémie sur les flux. Il semble probable, au vu des informations partielles examinées, que la pandémie ait entraîné une diminution de l'aide totale, et plausible qu'elle ait favorisé une réorientation des flux vers le secteur de la santé. L'inclusion, ou non, de la fourniture de vaccins aux pays en développement dans le cadre de l'aide au développement et, le cas échéant, la manière dont elle sera classée dans le système actuel, influenceront également sur l'interprétation des données. Dans tous les cas, l'impact de la pandémie sur l'aide devra être évalué à partir d'une série de données plus complètes au cours des prochaines années.

Figure II

Aide versée par les donateurs du Comité d'aide au développement, 1970-2019

(En pourcentage du revenu national brut des donateurs du Comité d'aide au développement et en millions de dollars)



Source : estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international. Disponibles à l'adresse suivante : <https://stats.oecd.org/Index.aspx?ThemeTreeID=3&lang=en>.

7. Malgré son ampleur, l'aide n'a pas profité à tous. L'aide aux pays les plus pauvres demeure insuffisante, et les pays développés n'atteignent pas les cibles qu'ils se sont fixées en ce domaine. L'aide des donateurs du Comité d'aide au développement à tous les pays en développement a augmenté en valeur absolue jusqu'en 2016, mais diminue depuis lors. Elle représentait 0,2 % du revenu national brut de ces pays en 2019, soit un niveau nettement inférieur à la cible déclarée de 0,7 % du revenu national brut (figure II.A.). L'aide des donateurs du Comité d'aide au développement aux pays les moins avancés a, en revanche, été irrégulière jusqu'en 2011 et fluctue fortement, depuis, de part et d'autre d'une ligne stationnaire. En 2019,

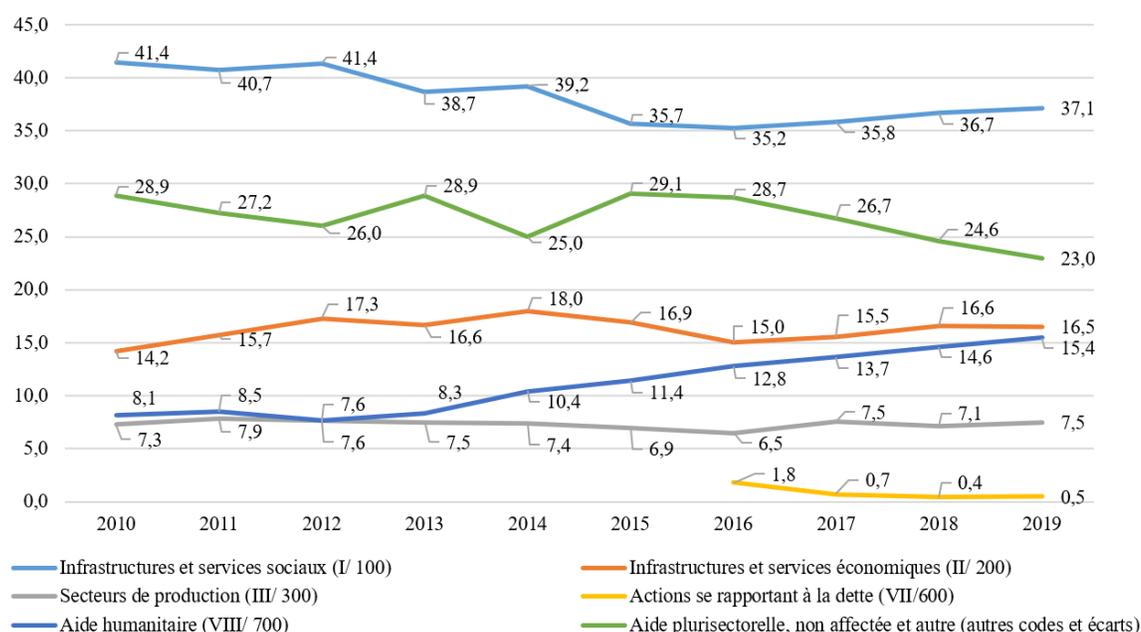
elle ne représentait que 0,05 % du revenu national brut de ces pays, soit moins d'un tiers d'une cible comprise entre de 0,15 % et 0,20 % du revenu national brut. Les chiffres présentés dans les annexes I et II indiquent l'aide allouée par les pays membres du Comité d'aide au développement pour les deux groupes de pays.

8. La plus grande part de l'aide publique et privée totale continue d'être consacrée aux infrastructures et aux services sociaux ; bien que celle-ci ait augmenté pendant quatre années de suite (figure III), elle était inférieure de quatre points de pourcentage en 2019 à ce qu'elle était en 2010. En revanche, la part de l'aide consacrée aux infrastructures et services économiques était, en 2019, supérieure de 2,3 points de pourcentage à son niveau de 2010. Elle ne représentait toutefois que moins de la moitié de la proportion de l'aide allouée à des objectifs sociaux en 2019.

9. La part de l'aide totale utilisée à des fins humanitaires, qui a pratiquement doublé entre 2010 et 2019, a continué de progresser plus rapidement que celle de l'aide au développement. Elle était presque aussi élevée que celle de l'aide au développement économique en 2019 et représentait plus du double de la proportion de l'aide aux principaux secteurs de production (agriculture, industries et services). Bien que l'augmentation de l'aide à des fins humanitaires soit justifiée, la modification de la répartition de l'aide au développement fait obstacle à la promotion d'une croissance économique plus rapide, plus soutenue et plus inclusive. L'aide humanitaire a essentiellement un caractère réactif, et les crises humanitaires continueront de se produire en l'absence d'une aide favorisant un développement durable et accroissant la résilience. L'aide consacrée aux secteurs économique et social ainsi qu'à la protection de l'environnement et aux énergies renouvelables est essentielle au développement durable. Elle contribue aussi à atténuer les situations d'urgence et à renforcer les capacités disponibles à l'échelon local pour faire face à de futures crises.

Figure III
Aide versée par les donateurs publics et privés par secteur, 1970-2019

(En pourcentage de l'aide totale)



Source : estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international.

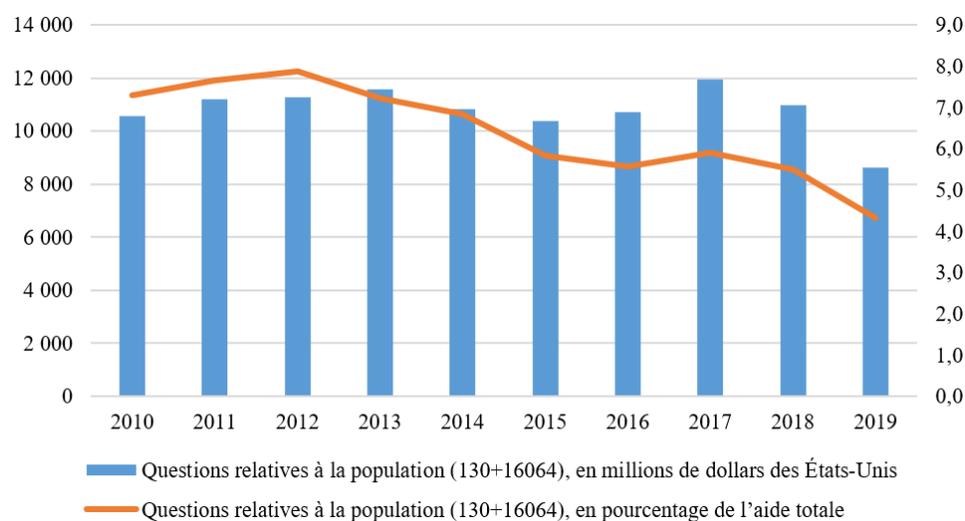
10. La part de l'aide totale consacrée à l'allègement, à la réduction et au rééchelonnement de la dette (figure III) a sensiblement diminué au cours des quatre dernières années, tandis que la dette publique s'est nettement accrue dans de nombreux pays. En l'absence d'une croissance économique soutenue, beaucoup de ces derniers pourraient être prochainement confrontés à un endettement insoutenable. Selon les données du Fonds monétaire international, l'année 2020 s'est caractérisée par la plus forte augmentation de l'endettement d'une année sur l'autre depuis la Deuxième Guerre mondiale. La dette mondiale a atteint 226 000 milliards de dollars, dont 40 % étaient constitués par la dette publique¹. Le fardeau de la dette des pays les plus pauvres a atteint un niveau sans précédent depuis le début des années 2000, époque à laquelle beaucoup d'entre eux avaient bénéficié d'efforts spéciaux d'allègement de la dette. Les pressions exercées par l'endettement devraient encore s'intensifier par suite de la faiblesse de la croissance économique indiquée par les prévisions et des pressions à la hausse exercées sur les prix et les taux d'intérêt. Étant donné les conditions en vigueur, il est probable que les pays les plus pauvres demanderont prochainement l'adoption de nouvelles interventions dans le domaine de la dette, tandis que les pays les plus riches prendront des mesures pour réduire leur propre endettement, ce qui aura vraisemblablement des répercussions négatives sur l'aide publique au développement et les dépenses publiques de manière plus générale. Les principaux bénéficiaires de ces dernières – en particulier les jeunes et les personnes âgées – seront touchés de manière disproportionnée par ces ajustements.

III. Aide publique au développement allouée aux composantes chiffrées du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Figure IV

Aide versée par les donateurs publics et privés aux questions relatives à la population, 2010-2019

(En pourcentage de l'aide totale)



Source : estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international.

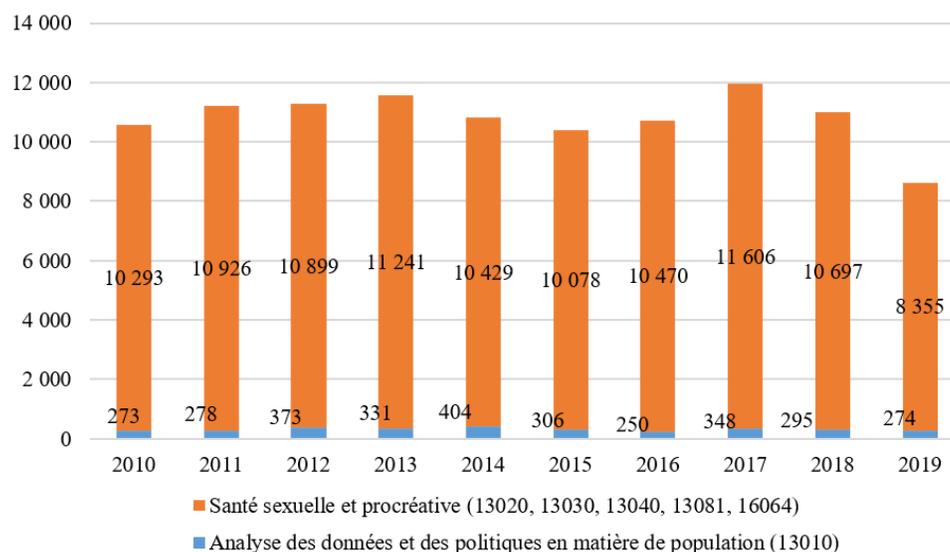
¹ Voir Vitor Gaspar, Paulo Medas et Roberto Perrelli (Fonds monétaire international (FMI)), « Global debt reaches a record \$226 trillion », IMFBlog, 15 décembre 2021. Voir aussi FMI, Global Debt Database, <https://www.imf.org/external/datamapper/datasets/GDD>.

11. La contraction de l'aide publique et privée enregistrée entre 2018 et 2019 a fait place à une augmentation entre 2019 et 2020. Les données ventilées sur les apports d'aide ne sont disponibles que pour la première de ces périodes, à laquelle se rapportent les sections ci-après. La diminution de l'aide publique et privée aux questions relatives à la population entre 2018 et 2019 suit la tendance générale pour la période. Elle a toutefois été plus rapide que la baisse globale de l'aide, ce qui a entraîné une contraction de la part revenant aux questions relatives à la population. La figure IV montre que l'aide à ce titre s'est contractée, au total, de 2,4 milliards de dollars, ce qui constitue 0,4 % du montant global de l'aide publique et privée et la plus forte diminution d'une année sur l'autre observée au cours des 10 dernières années.

Figure V

Aide allouée par les donateurs publics et privés à l'analyse des données et des politiques en matière de population et à la santé sexuelle et procréative, 2010-2019

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international.

12. Cette baisse est d'autant plus préoccupante que les besoins de financement se sont accrus dans une mesure considérable, la COVID-19 ayant entraîné une dégradation des hypothèses pour un grand nombre des objectifs établis dans le Programme d'action.

13. La ventilation de l'aide publique et privée aux questions relatives à la population par grand domaine – santé sexuelle et procréative, et analyse des données et des politiques en matière de population – fait ressortir l'évolution générale de l'aide (figure V). L'aide consacrée à la santé sexuelle et procréative a constitué environ 97 % du total en 2019, contre 3 % pour l'analyse des données et des politiques en matière de population. La diminution générale de l'aide aux questions relatives à la population est, par conséquent, essentiellement associée à une contraction de l'aide à la santé sexuelle et procréative. Cette dernière est tombée de 10,7 milliards de dollars en 2018 à 8,4 milliards de dollars en 2019, ce qui représente une diminution de 2,4 milliards de dollars (21 %) par rapport à l'année précédente et la plus forte diminution de l'aide versée à ce titre observée depuis 10 ans. Durant cette même

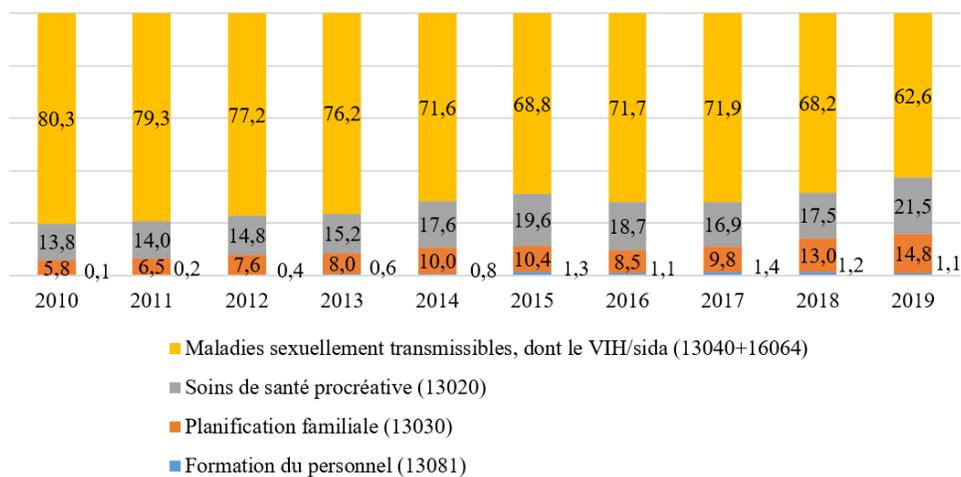
période, l'aide à l'analyse des données et des politiques en matière de population est tombée de 295 à 274 millions de dollars.

14. Selon les estimations de 2019, les ressources nécessaires au titre d'autres priorités, notamment pour mettre fin aux décès maternels évitables, assurer un accès universel à la planification familiale et éliminer la violence à l'égard des femmes, se chiffrent à 264 milliards de dollars pour la période 2020-2030. Ce montant pourrait être financé à hauteur d'environ 42 milliards de dollars par les donateurs tandis que les 222 milliards de dollars restants viendraient de diverses sources publiques et privées, extérieures et nationales, y compris des particuliers (voir E/CN.9/2021/4). Le montant élevé des ressources supplémentaires nécessaires, d'une part, et la contraction de l'aide au titre de la santé sexuelle et procréative, d'autre part, sont des motifs de préoccupation majeure. Ainsi que l'indique le Secrétaire général à la Commission dans son rapport programmatique de 2022, il est essentiel de mettre fin à la discrimination fondée sur le genre et d'investir dans le capital humain, notamment dans la santé sexuelle et procréative, pour valoriser ce capital et assurer un développement économique plus soutenu et inclusif (voir E/CN.9/2022/3). Les engagements pris par les donateurs publics et privés lors du Sommet de Nairobi sur la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue en 2019², à l'occasion du 25^e anniversaire de la Conférence internationale, permettent d'espérer que le déficit de l'appui aux questions relatives à la population sera comblé.

Figure VI

Aide versée par les donateurs publics et privés, par sous-catégorie de la santé sexuelle et procréative, 2010-2019

(En pourcentage de l'aide totale à la santé sexuelle et procréative)



Source : estimations effectuées à partir des bases de données statistiques sur le développement international mises en ligne par l'OCDE.

15. La contraction de l'aide publique et privée allouée à la santé sexuelle et procréative est essentiellement imputable à la diminution observée pour la principale sous-catégorie, à savoir l'aide au titre du VIH/sida et d'autres types d'infections sexuellement transmissibles. Cette dernière est tombée de 71,9 % du total en 2017 à 68,2 % en 2018 et à 62,8 % en 2019, qui est la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Cette baisse a toutefois eu pour pendant une augmentation proportionnelle de l'aide à la santé procréative et à la planification familiale au cours

² Une liste des engagements figure sur le site <https://www.nairobisummiticpd.org/commitments>.

des dernières années. La proportion de l'aide à la formation du personnel, faible au départ, a encore diminué. Il se peut toutefois que les modifications de l'aide à la santé sexuelle et procréative tiennent en partie à la reclassification de cette dernière, car il est difficile, en pratique, de faire la distinction entre, par exemple, l'aide accordée au titre des maladies sexuellement transmissibles, l'aide à la santé procréative et l'aide à la planification familiale. L'amélioration de l'accès aux préservatifs masculins pourrait ainsi relever de ces trois domaines.

16. La diminution de l'aide publique et privée à la santé sexuelle et procréative est plus marquée lorsqu'elle est exprimée en dollars par an et par femme en âge de procréer vivant dans un pays en développement parce que le nombre de ces dernières a augmenté tandis que le montant absolu de l'aide accordée en ce domaine a diminué. Cette aide est tombée de 6,87 dollars à 5,13 dollars par an entre 2010 et 2019 et, comme le montre le tableau 1, est essentiellement imputable à la contraction de l'APD émanant des pays membres du Comité d'aide au développement et des donateurs multilatéraux, les pays non membres du Comité d'aide au développement accordant, de manière générale, une aide relativement limitée à la santé sexuelle et procréative. La contraction de l'aide émanant des donateurs publics a été compensée en partie par une augmentation de l'aide des donateurs privés. La Bill and Melinda Gates Foundation est, de loin, la plus importante source privée d'aide aux questions relatives à la population, notamment à la santé sexuelle et procréative.

Tableau 1

Aide versée par les donateurs publics et privés pour la santé sexuelle et procréative par femme en âge de procréer vivant dans un pays en développement, 2010, 2018 et 2019

(En dollars des États-Unis par femme)

	<i>Aide versée</i>			<i>Aide en équivalent-don</i>		
	<i>2010</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2010</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Donateurs publics et privés	6,87	6,62	5,13
Donateurs publics	6,58	6,09	4,65	..	5,08	3,70
Pays membres du Comité d'aide au développement	5,06	5,10	3,73	..	5,07	3,70
Pays non membres du Comité d'aide au développement	0,00	0,00	0,00	..	0,00	0,00
Institutions multilatérales	1,53	0,99	0,92	..	0,01	0,01
Donateurs privés	0,28	0,52	0,48
Bill and Melinda Gates Foundation	0,28	0,39	0,37
Autres donateurs privés	0,00	0,13	0,11

Source : estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international.

17. La diminution de l'aide est encore plus importante lorsque l'on ne considère que l'aide assortie d'un élément de libéralité suffisant³. L'OCDE ne publie actuellement que l'aide de ce type émanant de donateurs publics. Le tableau 1 montre que, entre 2018 et 2019, l'aide à la santé sexuelle et procréative émanant des pays membres du Comité d'aide au développement par femme en âge de procréer vivant dans un pays

³ Pour une explication de la méthodologie, voir Simon Scott, « The grant element method of measuring the concessionality of loans and debt relief », document de travail n° 339 (Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 2017).

en développement est tombée de 5,07 dollars à 3,70 dollars par an. Elle a donc diminué de 1,37 dollar, soit 27 % du total, en une seule année.

IV. Aide publique au développement à l'appui du développement durable, en particulier d'une croissance économique soutenue et inclusive

18. Les évolutions démographiques, notamment la croissance démographique, le vieillissement et le déclin de la population ainsi que la baisse de la fécondité, l'allongement de l'espérance de vie et l'accélération des migrations ont des répercussions sur les sociétés et les économies. Elles déterminent les progrès en direction de divers objectifs de développement, notamment la réduction de la pauvreté, des inégalités et du chômage ; la sécurité alimentaire, la disponibilité d'un logement et la protection sociale ; l'accès universel aux services de santé et d'éducation ; des infrastructures adéquates ; la promotion de la croissance économique et la protection de l'environnement. Les efforts axés sur la réalisation d'un grand nombre de ces objectifs mettent par conséquent de plus en plus l'accent sur la prise en compte des transformations démographiques et l'établissement de plans en conséquence.

19. D'autres rapports de la cinquante-cinquième session de la Commission de la population et du développement traitent plus en détail des liens entre la population et le développement durable (voir [E/CN.9/2022/2](#) et [E/CN.9/2022/3](#)). Ils montrent que les pays commençant leur transition démographique peuvent obtenir un premier dividende démographique lorsque leur population en âge de travailler augmente, et que les pays se trouvant à un stade plus avancé de cette transition peuvent obtenir un deuxième dividende même lorsque leurs effectifs en âge de travailler se réduisent par suite du vieillissement de la population. Ces dividendes ne se concrétisent toutefois ni l'un ni l'autre de manière automatique. Ils dépendent tous deux de la poursuite d'investissements dans le capital humain tout au long de la vie. Il faut aussi, pour que le premier se produise, que les effectifs en âge de travailler, qui sont de plus en plus nombreux, puissent trouver des emplois productifs et rémunérateurs et, pour que le second survienne, que la contraction de la population en âge de travailler soit compensée par une augmentation du capital par travailleur, des gains de productivité et, éventuellement, une intensification de l'immigration. Il est donc essentiel que les investissements dans le capital humain soient complétés par des investissements dans le capital physique, notamment les machines et les infrastructures.

20. Le tableau 2 indique l'aide allouée à des domaines qui ont un impact direct sur la poursuite d'une croissance durable et inclusive, comme le renforcement du capital humain (éducation et santé), la constitution d'économies plus inclusives (création d'emplois et protection sociale), et la promotion d'économies plus vertes (protection de l'environnement et énergies renouvelables). Cette analyse est complétée par les informations exposées dans le tableau 3, qui présente l'aide allouée à des domaines essentiels à la mise en place d'un environnement propice à une croissance économique soutenue et inclusive, notamment la promotion des capacités de production et d'approvisionnement (infrastructure, production et services), et le renforcement des capacités de gouvernance (administration publique, institutions et mesures de lutte contre la corruption).

Tableau 2
Aide versée par les donateurs publics et privés pour le développement du capital humain, et pour une croissance économique inclusive et verte, 2010-2012 et 2017-2019

	<i>Valeur (millions de dollars des États-Unis, constants)</i>		<i>Proportion (pourcentage de l'ensemble des secteurs)</i>		<i>Variation (points de pourcentage)</i>
	2010-2012	2017-2019	2010-2012	2017-2019	2010-2012 et 2017-2019
Ensemble des secteurs (1000)	144 878	201 090	100,0	100,0	0,0
A. Capital humain					
Capital humain	28 594	38 980	19,7	19,4	-0,4
Éducation	12 320	15 520	8,5	7,7	-0,8
Éducation de base (112)	3 395	4 055	2,3	2,0	-0,3
Enseignement secondaire (113)	1 126	1 886	0,8	0,9	0,2
Enseignement post-secondaire (114, 43082)	4 281	5 793	3,0	2,9	-0,1
Divers (110, 43081)	3 519	3 786	2,4	1,9	-0,5
Santé, approvisionnement en eau et assainissement	16 273	23 460	11,2	11,7	0,4
Santé (120)	10 324	16 029	7,1	8,0	0,8
Approvisionnement en eau et assainissement (140)	5 950	7 430	4,1	3,7	-0,4
B. Économies plus inclusives et vertes					
Économies plus inclusives et vertes	10 447	13 430	7,2	6,7	-0,5
Économies plus inclusives vertes	3 610	4 833	2,5	2,4	-0,1
Emploi	482	980	0,3	0,5	0,2
Création d'emplois (16020)	482	852	0,3	0,4	0,1
Droits du travail (16070)	0	98	0,0	0,0	0,0
Dialogue social(16080)	0	29	0,0	0,0	0,0
Protection sociale	3 128	3 854	2,2	1,9	-0,2
Protection sociale, divers (16010, 16050)	2 910	3 023	2,0	1,5	-0,5
Logement (16030, 16040)	218	625	0,2	0,3	0,2
Sécurité alimentaire (11250, 43071, 43072, 43073)	0	205	0,0	0,1	0,1
Économies plus vertes	6 837	8 597	4,7	4,3	-0,4
Protection générale de l'environnement (410 : IV.1.)	4 548	4 875	3,1	2,4	-0,7
Production d'énergie, sources renouvelables (232 : II.3.b.)	2 289	3 723	1,6	1,9	0,3

Source : estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international.

21. La section A du tableau 2 indique que, bien que la part de l'aide publique et privée totale affectée au développement du capital humain ait diminué à certains titres, la valeur absolue de l'aide globale au développement du capital humain a augmenté pour chaque rubrique du tableau entre 2010-2012 et 2017-2019. Durant cette période, cette aide s'est accrue de quelque 10 milliards de dollars grâce, pour environ 70 %, au gonflement de l'aide à la santé. Les augmentations ont été principalement enregistrées, dans le domaine de la santé, pour les soins de santé de base et pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement et, dans le domaine de

l'éducation, pour l'éducation de base et l'enseignement post-secondaire et, dans une moindre mesure, pour l'enseignement secondaire durant cette période.

Tableau 3

Aide versée par les donateurs publics et privés pour les capacités de production et d'approvisionnement, et pour les capacités de gouvernance, 2010-2012 et 2017-2019

	Valeur (millions de dollars des États-Unis, constants)		Proportion (pourcentage de l'ensemble des secteurs)		Variation (points de pourcentage)
	2010-2012	2017-2019	2010-2012	2017-2019	2010-2012 et 2017-2019
Ensemble des secteurs (1000)	144 878	201 090	100,0	100,0	0,0
A. Capacités de production et d'approvisionnement					
Capacités de production et d'approvisionnement	33 829	47 370	23,3	23,6	0,2
Infrastructure (2010, 2020, 2030)	17 985	25 260	12,4	12,6	0,1
Secteurs primaire, secondaire et tertiaire (310, 320, 332)	15 844	22 110	10,9	11,0	0,1
Agriculture, sylviculture, pêche (310)	7 399	9 775	5,1	4,9	-0,2
Industries extractives et autres, construction (320)	2 432	3 116	1,7	1,5	-0,1
Tourisme (332)	154	214	0,1	0,1	0,0
Réglementations et services commerciaux, bancaires et financiers (240, 250, 331)	5 860	9 005	4,0	4,5	0,4
B. Capacités de gouvernance					
Capacités de gouvernance	21 229	25 759	14,7	12,8	-1,8
Administration publique et gestion (510, 15110, 15111, 15114, 15142, 15125, 16062)	9 902	12 324	6,8	6,1	-0,7
Macroéconomie et finances publiques (510, 15111, 15114, 15142, 15125)	6 614	8 180	4,6	4,1	-0,5
Secteur public et administration (15110)	3 136	3 928	2,2	2,0	-0,2
Renforcement des capacités statistiques (16062)	152	215	0,1	0,1	0,0
Décentralisation et développement territorial (15112, 43030, 43040, 43050)	3 602	4 660	2,5	2,3	-0,2
Démocratie, société civile et droits humains (15170, 15180, 15190, 15130, 15113, 16063)	4 275	6 078	3,0	3,0	0,1
Législation et application des lois (15130, 15113 and 16063)	3 450	2 697	2,4	1,3	-1,0

Source : estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international.

22. Si les objectifs du Millénaire pour le développement privilégient l'enseignement primaire universel, les objectifs de développement durable accordent tout autant d'importance à l'enseignement secondaire. Il est donc essentiel de ne pas réduire l'aide à l'enseignement primaire parallèlement à l'augmentation de l'aide à l'enseignement secondaire. Le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire continuera d'augmenter, en particulier dans les pays les plus pauvres, et toute réduction de l'aide à ce niveau compromettrait les progrès que ces pays ont réalisés en direction de l'enseignement primaire universel.

23. Une ventilation plus poussée de l'aide à l'éducation, qui n'apparaît pas dans le tableau précédent, montre que l'aide allouée à tous les types d'enseignement

technique et professionnel s'est accrue de 64 %, soit 0,8 milliard de dollars, entre les périodes 2010-2012 et 2017-2019. Ce type d'enseignement est jugé revêtir une importance particulière pour le passage de l'école au monde du travail. L'aide affectée à l'éducation des adultes a augmenté de 57 %, pour atteindre 0,4 milliard de dollars durant la période 2017-2019, en moyenne, tandis que l'aide à la petite enfance a progressé de 56 %, pour atteindre 0,2 milliard de dollars par an, en moyenne, durant cette même période.

24. L'aide à la santé, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement a privilégié les soins de santé de base, en plus de l'eau et de l'assainissement. Bien que les maladies transmissibles restent de loin la principale cause de mortalité dans les pays les plus pauvres, les maladies non transmissibles constituent un fardeau grandissant partout dans le monde de sorte que, s'il faut continuer d'appuyer la lutte contre les maladies transmissibles, il importe aussi d'accroître l'aide à la lutte contre les maladies non transmissibles. Les systèmes de santé ont, de manière générale, impérativement besoin de faire l'objet d'investissements, notamment dans le personnel de santé et dans les systèmes d'information sanitaire. Sinon, il ne sera pas possible de répondre aux besoins fondamentaux dans les domaines de la santé maternelle et infantile ni de procéder aux adaptations requises par l'évolution de la situation sanitaire due à des modes de vie sédentaires, à la transformation du monde du travail et aux changements climatiques.

25. La réalisation d'investissements dans le capital humain est, certes, une condition nécessaire à la croissance économique, mais elle n'est pas suffisante. La possibilité pour les membres de la population d'utiliser leur capital humain dépend de l'existence d'un environnement favorable. Ce dernier doit être considéré dans son acception la plus large pour inclure, entre autres, la paix, une bonne gouvernance, un bon climat des investissements, un secteur privé dynamique, des possibilités d'emploi, des mesures de protection sociale et des politiques économiques axées sur la croissance et l'emploi. Il est essentiel que les membres de la population puissent trouver un emploi décent pour échapper durablement à la pauvreté et partager les fruits du développement économique. Il importe aussi d'élargir la protection sociale pour éviter que toute personne perdant son emploi ne retombe dans la pauvreté. L'aide publique et privée appuyant une croissance plus inclusive et plus verte, qui s'est chiffrée à 13 millions de dollars en moyenne durant la période 2017-2019, reste toutefois inférieure à l'aide au développement du capital humain qui a atteint un niveau trois fois plus élevé, d'en moyenne 39 milliards de dollars.

26. La ventilation de l'aide à une croissance économique inclusive montre qu'environ un cinquième de cette dernière a été consacré aux efforts menés dans le but de créer des emplois, y compris l'examen des droits des travailleurs et le dialogue social. Les quatre cinquièmes restants ont été alloués à différentes mesures de protection sociale, notamment l'appui au logement, qui s'est chiffré à environ 0,6 milliard de dollars et l'appui à la sécurité alimentaire qui a atteint environ 0,2 milliard de dollars en moyenne. Ces montants ne sont pas suffisants, notamment en raison de la croissance démographique, du vieillissement de la population et de l'urbanisation. Dans les pays les plus pauvres, la grande majorité de la main-d'œuvre n'a pas d'emploi décent correctement rémunéré et, si une action plus résolue n'est pas menée dans le but de créer des emplois et d'assurer une protection sociale, la réduction de la pauvreté et celle des inégalités demeureront des objectifs difficiles à atteindre. Un grand nombre des personnes qui ne pourront pas trouver d'emploi décent quitteront les zones rurales pour s'installer dans les zones urbaines ou partiront à l'étranger en quête de meilleures possibilités.

27. L'aide allouée par les donateurs publics et privés à la protection de l'environnement et de la production d'énergie renouvelable est, de même,

insuffisante. L'aide à la protection de l'environnement n'a guère augmenté au cours des 10 dernières années, et lorsqu'elle a fait, l'aide à la production d'énergie renouvelable est restée faible. Il est toutefois essentiel d'appuyer ces deux types d'intervention pour permettre aux pays de contribuer à la réduction des émissions de dioxyde de carbone et au ralentissement de la destruction de l'environnement et de l'appauvrissement de la biodiversité.

28. Les efforts de promotion d'économies plus inclusives et plus vertes doivent être considérés dans le contexte d'actions de plus grande envergure axées sur l'accroissement des capacités de production et d'approvisionnement ainsi que sur le renforcement de la gouvernance. La section A du tableau 3 indique l'aide à l'augmentation des capacités de production et d'approvisionnement, qui inclut l'aide aux infrastructures et aux secteurs économiques primaire, secondaire et tertiaire, ainsi que l'aide au cadre réglementaire et aux services d'assistance aux entreprises de manière plus générale. La section B du tableau indique l'aide au renforcement des capacités de gouvernance, notamment l'administration publique, la gouvernance territoriale, les processus démocratiques et les droits humains, ainsi que l'ordre public.

29. L'aide au développement des infrastructures a augmenté de 7,3 milliards de dollars entre 2010 (12 milliards de dollars) et 2017 (19 milliards de dollars), pour atteindre un montant total de 25,3 milliards de dollars par an durant cette période de huit ans. Elle a été répartie presque également entre les transports et l'entreposage, d'une part et l'énergie d'autre part, tandis que relativement peu de ressources ont été consacrées au développement des services de communication. S'il est bon qu'une proportion relativement élevée de l'aide à l'appui des infrastructures ait été consacrée au développement de l'énergie parce que la pauvreté énergétique est étroitement liée à la pauvreté monétaire, l'essentiel de cette aide a été affecté à des sources d'énergie non renouvelables, ce qui a des conséquences négatives sur le plan de la durabilité⁴. La proportion relativement limitée de l'aide au développement des technologies de l'information et des communications (TIC) est imputable, du moins en partie, à la faiblesse du coût du développement de ces technologies par comparaison à celui des réseaux de transport et des grands réseaux électriques. Il est toutefois essentiel de réduire la fracture numérique dans les pays et entre ces derniers pour assurer un développement soutenu et durable. Les pays et les régions avancés tirant profit de la numérisation, les autres pays et régions, qui en sont encore à établir les réseaux de connexion à Internet, risquent de prendre rapidement du retard. La pandémie de COVID-19 a de surcroît fait ressortir clairement les vulnérabilités des pays qui ont un accès limité aux technologies de l'information et des communications.

30. L'aide au secteur de la production et des services a augmenté de 3,8 milliards de dollars entre les périodes 2010-2012 et 2017-2019 pour s'établir à 15 milliards de dollars, en moyenne, par an durant cette dernière période. Elle a été affectée en majeure partie au développement du secteur primaire – agriculture, sylviculture et pêche – bien qu'elle soit demeurée très faible, comme indiqué en détail dans le rapport précédent présenté sur ce sujet à la Commission (E/CN.9/2021/4). L'aide au secteur primaire n'a atteint, au total, que 9,8 milliards de dollars durant la période 2017-2019 tandis que l'aide ayant pour objet d'aider les pays à mettre en place un

⁴ Bien que l'aide à la production d'énergie ait augmenté, les estimations indiquent que le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'énergie a augmenté en raison de la pandémie de COVID-19. La situation est particulièrement grave en Afrique subsaharienne, où vivent les quatre cinquièmes de la population mondiale n'ayant pas accès à l'énergie. Voir Laura Cozzi *et al.*, « The pandemic continues to slow progress towards universal energy access », IEA Commentary, 24 septembre 2021. Disponible à www.iea.org/commentaries/the-pandemic-continues-to-slow-progress-towards-universal-energy-access.

cadre réglementaire pour le commerce et les finances s'est établie à 9,0 milliards de dollars.

31. Environ 12,8 % de l'aide totale ont été consacrés à l'accroissement des capacités de gouvernance durant la période 2017-2019, et environ la moitié de ces ressources (soit 6,1 %) a été affectée au renforcement du secteur public. Cette dernière fraction de l'aide a toutefois été répartie de manière inégale. Elle a été consacrée pour environ les deux tiers à l'accroissement des capacités dans les domaines de la macroéconomie et des finances et pour un tiers au renforcement de l'administration publique de manière plus générale. Malgré l'augmentation notable de l'aide au développement des capacités statistiques observée entre les périodes 2010-2012 et 2017-2019, l'aide qui a effectivement été affectée à cette sous-catégorie est demeurée très faible. Le montant moyen des versements annuels au titre de l'aide au développement des capacités statistiques n'était que de 0,2 milliard de dollars en 2017-2019.

32. L'aide consacrée au renforcement des processus démocratiques, de la société civile et des droits humains a été portée de 4,3 milliards de dollars pour la période 2010-2012 à 6,1 milliards de dollars pour la période 2017-2019, tandis que l'aide au développement rural et à la gouvernance territoriale est passée de 3,6 milliards de dollars à 4,7 milliards de dollars. L'aide aux systèmes juridiques et d'application de la loi a, en revanche, été ramenée de 3,1 milliards de dollars à 2,4 milliards de dollars durant la même période. De solides systèmes de cette nature sont toutefois des éléments essentiels à la transparence et à la responsabilisation ainsi qu'à la promotion de l'investissement privé.

V. Conclusions et recommandations

Évolutions notables de l'aide publique au développement

33. **L'aide publique a augmenté entre 2019 et 2020, notamment en raison du renforcement de l'aide des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, dont le montant a dépassé 200 milliards de dollars en 2020.**

34. **L'augmentation de l'aide n'a pas profité à tous ceux qui en avaient besoin. Seuls deux pays membres du Comité d'aide au développement ont atteint la cible consistant à affecter 0,7 % du revenu national brut à l'aide au développement (voir Annexe I), et seulement trois ont atteint la cible consistant à consacrer entre 0,15 % et 0,20 % du revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés (voir Annexe II). L'aide aux pays les moins avancés a enregistré d'importantes fluctuations annuelles autour d'un niveau qui est toutefois demeuré stationnaire au cours des 10 dernières années.**

35. **Il semblerait que plusieurs importants pays donateurs aient encore réduit leur aide au développement par suite de la COVID-19. Il est probable que le montant global de cette dernière ait diminué en raison de la pandémie et qu'une plus forte proportion de celle-ci ait été affectée à la santé. Les résultats dépendront toutefois dans une large mesure des décisions prises en ce qui concerne la classification et la prise en compte dans l'aide publique et/ou privée au développement de la fourniture gratuite ou à des prix subventionnés de vaccins aux pays en développement.**

Aide publique au développement au titre des questions relatives à la population

36. **La ventilation de l'aide par secteur indique une diminution de l'appui aux questions relatives à la population. Cette baisse touche les deux principales composantes de cet appui, à savoir l'aide à la santé sexuelle et reproductive, y compris la plupart de ses sous-composantes, et l'aide à l'analyse des données**

et des politiques en matière de population. La contraction de l'aide accordée au titre des sous-composantes de la santé sexuelle et reproductive a été plus prononcée pour la lutte contre les infections sexuellement transmissibles, en particulier le VIH/sida.

37. La diminution de l'aide enregistrée entre 2018 et 2019 pour les questions relatives à la population constitue la plus forte contraction d'une année sur l'autre observée depuis 2010. Elle est encore plus marquée lorsqu'elle est mesurée en dollars par femme en âge de procréer vivant dans un pays en développement, car le nombre de ces dernières a continué d'augmenter.

38. Lorsque l'on considère uniquement l'aide ayant un certain élément de don, l'aide au développement des pays donateurs du Comité d'aide au développement au titre de la santé sexuelle et procréative des femmes en âge de procréer vivant dans un pays en développement tombe à son niveau le plus faible depuis 2010. Elle a diminué de 1,37 dollar par femme pour chuter de 5,07 dollars à 3,70 dollars entre 2018 et 2019.

Aide publique au développement durable, en particulier une croissance économique soutenue et inclusive

39. L'examen de l'aide publique et privée accordée dans le but de promouvoir une croissance économique soutenue et inclusive indique des résultats mixtes. Une aide notable est allouée au renforcement du capital humain, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, mais elle est inégalement répartie dans ces domaines. L'aide consacrée à l'enseignement secondaire et l'aide à la lutte contre les maladies non transmissibles sont relativement faibles par rapport aux besoins.

40. La forte diminution de l'aide au titre des questions relatives à la population, en particulier la santé sexuelle et procréative, nuit au développement du capital humain. En l'absence d'une aide adéquate en ce domaine, il se peut que de nombreuses filles et femmes ne puissent pas achever leurs études, poursuivre leurs rêves et obtenir des rémunérations les mettant à l'abri de la pauvreté, de la vulnérabilité et de maltraitance.

41. L'aide à la création d'emplois et à l'élargissement de la protection sociale – qui sont les deux domaines d'intervention permettant de promouvoir le plus directement et le plus largement des économies plus inclusives – est globalement très limitée ; il semble donc impératif de reconsidérer l'appui accordé à ces titres. Si aucun progrès notable n'est réalisé en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités, les populations chercheront de plus en plus à partir en quête de meilleures conditions de vie. Il s'en suivra une accélération de la croissance des villes dans les pays les plus pauvres, dont les capacités de planification de l'urbanisation sont généralement limitées, et peut-être, en fin de compte, une intensification des pressions liées aux migrations internationales.

42. Les ressources affectées à l'écologisation des économies et aux efforts menés dans le but de promouvoir une croissance économique plus soutenue et durable sont aussi limitées, et celles allouées à la protection de l'environnement ont même diminué en proportion de l'aide totale, au cours des dernières décennies. Il est impératif d'inverser cette tendance pour permettre aux pays de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de respecter d'autres engagements environnementaux et de promouvoir un développement plus durable.

43. L'analyse présentée ici met l'accent sur le volume très limité des ressources affectées au développement du secteur primaire (agriculture, pêche,

ylviculture), du secteur secondaire (construction, industries extractives et industries manufacturières) et du secteur des services (notamment le tourisme), qui sont essentiels à la création d'emplois et à une croissance plus inclusive. L'aide aux infrastructures a sensiblement augmenté, en particulier dans les domaines des transports, de l'entreposage et de l'énergie bien que, dans le cas de cette dernière, l'essentiel de l'aide ait visé des énergies non renouvelables. La fracture numérique entre les pays et les régions riches et pauvres continuent de s'accroître, ce qui a des répercussions négatives pour le développement social et économique qui est de plus en plus dépendant des processus de numérisation.

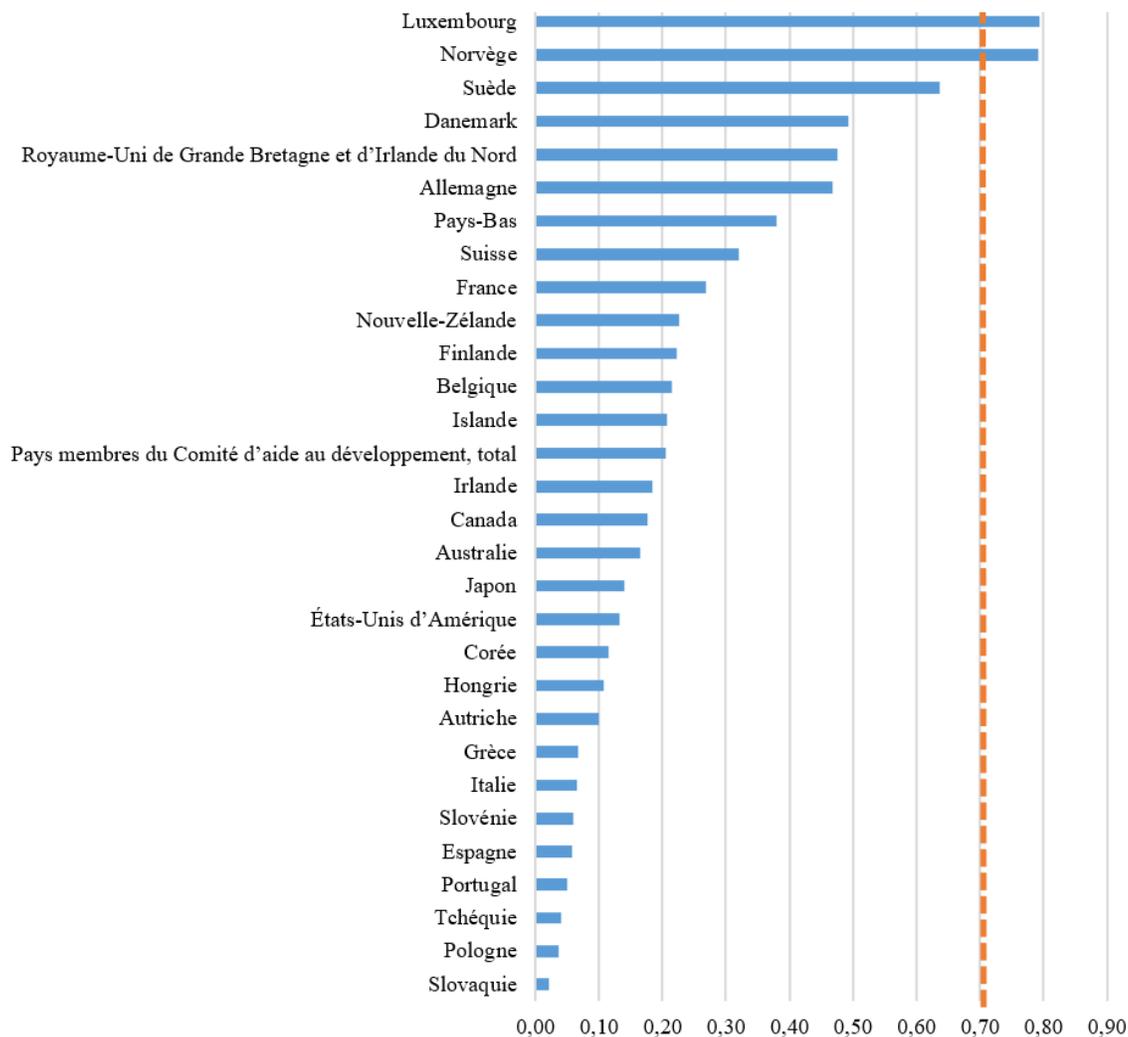
44. Une forte proportion de l'aide au développement des capacités de gouvernance vise à renforcer les capacités des administrations publiques, surtout dans les domaines de la macroéconomie et des finances publiques. Bien que cet appui soit essentiel, il n'est pas suffisant. Le montant de l'aide au renforcement des capacités statistiques est très faible, ce qui va à l'encontre de l'objectif consistant à formuler des politiques fondées sur des données d'observation.

45. Si l'aide n'est pas davantage orientée sur les facteurs revêtant le plus d'importance pour une croissance économique plus soutenue, durable et inclusive – le capital humain, la création d'emplois et la protection sociale, ainsi que les capacités de production et d'approvisionnement et les capacités de gouvernance – de nombreux pays auront des difficultés à obtenir un premier ou un deuxième dividende démographique.

Annexe I

Versements nets d'aide publique au développement par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques à tous les pays en développement, 2019

(En pourcentage du revenu national brut du donateur)

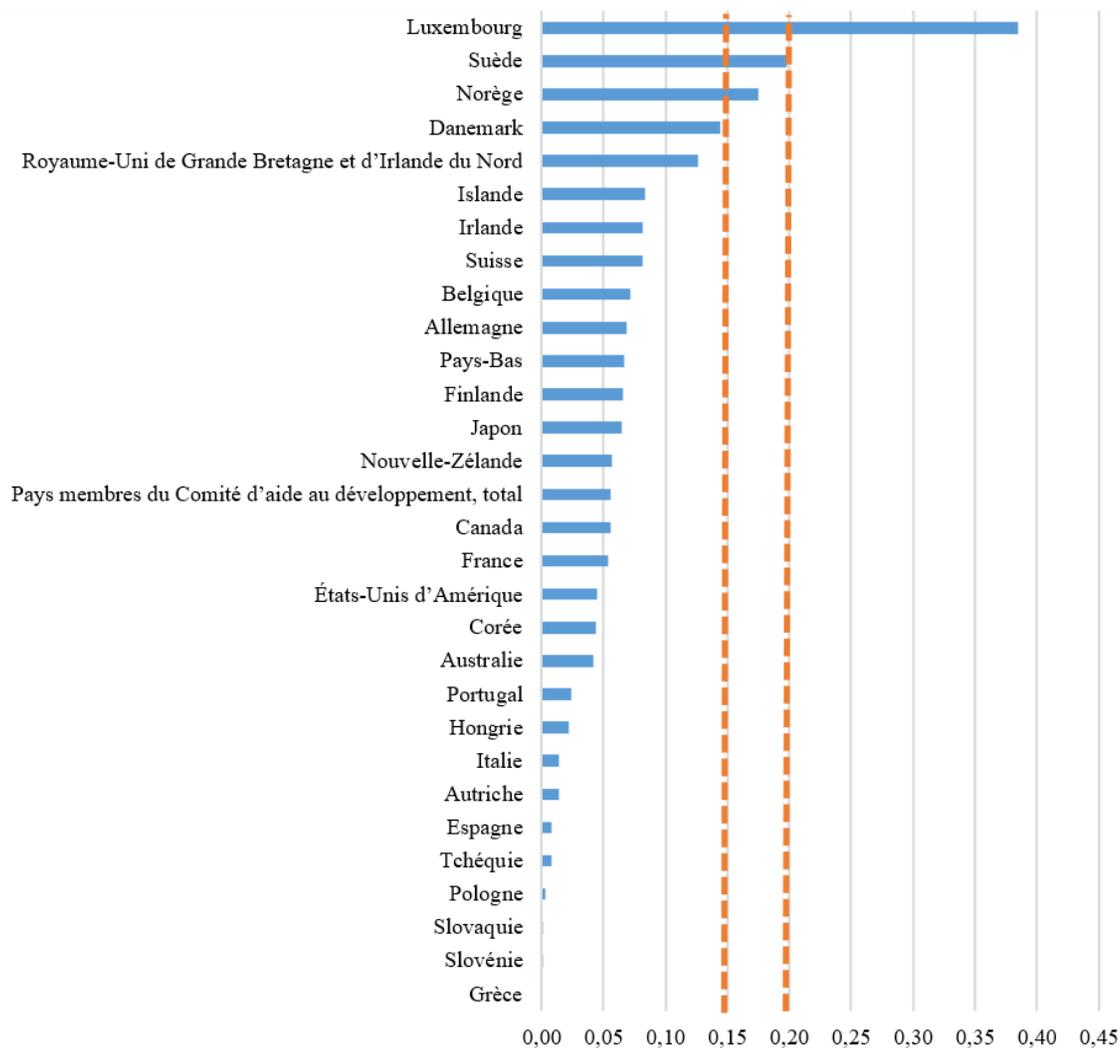


Source : estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le développement international.

Annexe II

Versements nets d'aide publique au développement par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques aux pays les moins avancés, 2019

(En pourcentage du revenu national brut du donateur)



Source : estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le développement international.